

CONDITIONS DE PARTICIPATION DORMIR A VILLARS

DORMIR À VILLARS est une action de promotion de la station en général et en particulier de ses hôtels

Avec l'opération DORMIR À VILLARS, les hôteliers vous proposent de réserver une nuit et de payer le prix que vous souhaitez. Au minimum vous devez payer CHF 1.- : c'est le prix qui vous sera demandé au moment de la réservation. Quand vous quittez l'hôtel vous devrez payer la taxe de séjour (prix maximum de CHF 3,30 pour un adulte) et l'hôtelier vous demandera si vous souhaitez payer plus que les CHF 1.- minimum pour la prestation obtenue : à vous de choisir !

Une nuit à Villars c'est bien, plus d'une nuit c'est encore mieux ! Dès l'instant où vous réservez plus d'une nuit, vous prenez automatiquement part à un tirage au sort vous permettant de gagner un bon de CHF 1'000.- à faire valoir dans les commerces, hôtels, restaurants et activités de la station dès le printemps 2021.

Pour réserver et DORMIR À VILLARS : la réservation de la nuit à CHF 1.- ne peut se faire que sur le site www.dormiravillars.ch. Dès que vous avez réservé, il vous sera proposé l'option de rester autant de nuits que vous voulez et ainsi de participer au tirage au sort. Vous pouvez aussi appeler directement l'hôtel. A noter : si vous souhaitez réserver via une autre plateforme ou votre plateforme habituelle, vous pourrez participer au tirage au sort dès 2 nuits réservées mais il n'y aura pas de nuit à CHF 1.-

L'opération DORMIR À VILLARS se déroule du 14 décembre 2020 au 30 mars 2021, dans la limite des disponibilités.

Fonctionnement

A) Réservation de votre nuitée : C'est vous qui choisissez le prix !

1. Sur le site www.dormiravillars.ch, vous choisissez une date et vous validez
2. Un choix d'hôtels vous est proposé (dans la limite des disponibilités de l'offre) avec un prix de CHF 1.- la nuit.
3. Vous réservez en intégrant vos données de carte de crédit en garantie de réservation (les CHF 1.- ne vous sont pas débités directement, vous payez en partant de l'hôtel).
4. Les extras comme le petit-déjeuner, les repas et boissons sont proposés séparément par les établissements et vous seront facturés en plus, directement sur place.
5. Les taxes de séjours seront également dues directement sur place.
6. Au moment de votre départ, lors du check-out, l'hôtelier vous demandera si vous souhaitez payer plus que les CHF 1.- minimum pour la prestation obtenue : à vous de choisir !

Limite de participation

Une seule réservation est possible par famille pour une nuit à choix du 14 décembre 2020 au 31 mars 2021. L'Association Touristique de la Porte des Alpes et les hôtels se réservent le droit d'annuler la chambre si plusieurs réservations ont été faites pour les mêmes personnes.

Garantie de réservation

Les données de votre carte de crédit sont nécessaires afin de garantir et confirmer votre réservation. Le paiement se fait directement sur place ou, s'il y a des nuits supplémentaires, suivant les conditions de prépaiement de l'offre.

Conditions d'annulation "C'est vous qui fixez le prix ! "

Hôtels 5-étoiles:

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 4 jours avant la date d'arrivée, le prestataire ne prélève pas de frais. En cas d'annulation ou de modification tardive ou de non-présentation, le prestataire prélève CHF 250.00.

Hôtels 4-étoiles:

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 4 jours avant la date d'arrivée, le prestataire ne prélève pas de frais. En cas d'annulation ou de modification tardive ou de non-présentation, le prestataire prélève CHF 150.00.

Hôtels 3-étoiles:

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 4 jours avant la date d'arrivée, le prestataire ne prélève pas de frais. En cas d'annulation ou de modification tardive ou de non-présentation, le prestataire prélève CHF 125.00.

Hôtels 2- et 1-étoiles et autres:

En cas d'annulation ou de modification jusqu'à 4 jours avant la date d'arrivée, le prestataire ne prélève pas de frais. En cas d'annulation ou de modification tardive ou de non-présentation, le prestataire prélève CHF 100.00.

Conditions d'annulation nuits supplémentaires

Les conditions individuelles des hôtels selon confirmation de réservation sont appliquées.

B) Dès 2 nuitées, vous pourrez gagner CHF 1'000.-

Dès 2 nuitées passées à Villars dans l'un des hôtels qui participe à "dormir à Villars", vous prenez automatiquement part à un tirage au sort vous permettant de gagner un bon de CHF 1'000.- à faire valoir dans les commerces, hôtels, restaurants et activités de la station de Villars, dès le 14 juin 2021.

Lors de votre check-out, l'hôtelier vous remettra un bon vous permettant de vous enregistrer pour prendre part à notre tirage au sort qui aura lieu au terme de l'action, soit en avril 2021.

Les heureux gagnants seront avisés par courrier recommandé et recevront des cartes d'achat d'une valeur de CHF 1'000.- à faire valoir dans commerces, hôtels, restaurants et activités de la station dès le mois de juin 2021.

En participant au concours, vous acceptez nos conditions de participation :

1. Seules les personnes ayant séjournées au moins deux nuits consécutives dans l'un de nos hôtels entre le 14 décembre 2020 et le 31 mars 2021 à 12h00 ont le droit de participer.
2. Seules les personnes physiques âgées de 18 ans révolus le premier jour du séjour peuvent participer.
3. Une seule participation par personne et par séjour valide est autorisée.
4. Chaque participant recevra de l'hôtel un bon numéroté contenant un code de participation.
5. Avec ce code, chaque participant doit s'enregistrer en remplissant le formulaire sur le site internet FR : <http://villars.ch/dormir-villars> afin de confirmer sa participation et prendre part au tirage au sort pour tenter de gagner 20x CHF 1'000.-.
6. Les collaborateurs et les membres des comités de l'Association Touristique Porte des Alpes ainsi que les collaborateurs des hôtels partenaires sont exclus du concours, ainsi que leurs proches (parents, enfants, conjoint).
7. Toute fausse indication de coordonnées ou mauvais code obtenu sur le bon entraînera l'annulation de la participation.
8. Sauf indication contraire du client, les données ne seront utilisées que dans le cadre du concours. Elles seront traitées de manière confidentielle et ne seront pas transmises à des tiers.
9. Seuls les gagnants recevront leurs gains par courrier postal recommandé. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours.
10. Les prix sont 20 x CHF 1'000.- en carte d'achat à utiliser dans les commerces de la station dès le 14 juin 2021.
11. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 8 avril 2021 sous contrôle notarial. Vingt bons seront tirés au sort et les résultats constatés par le notaire seront définitifs.
12. Sans réponse d'un ou des gagnants dans les 30 jours après avoir été avisés, le ou les prix seront remis en jeu.
13. En cas de non-respect de l'une de ces conditions, la participation au concours sera annulée.
14. En cas de litige, le for exclusif est le siège de l'Association Touristique Porte des Alpes, soit Villars-sur-Ollon et le droit suisse est applicable pour ce concours.